

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité de parents

Compte rendu de la séance ordinaire du comité de parents de la Commission scolaire
de Saint-Hyacinthe, tenue le 4 avril 2018, à 19 h,
au siège social de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe,
2255, avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe.

Sont présentes ou présents, mesdames et messieurs :

Aux Quatre-Vents	Virginie Leblanc
Bois-Joli—Sacré-Cœur	Sophie Croteau
De la Croisée	Kelly Huard
Des Moissons	Nathalie Comeau
Des Passereaux	Julie Bernier, <i>substitut</i>
Henri-Bachand	Mélissa Ménard
La Présentation	Caroline Désormeaux
Larocque	Sonia Morel
Plein-Soleil	Frédéric Séguin
Polyvalente Hyacinthe-Delorme	Simon Labbé, <i>présent jusqu'à 20 h 30</i>
Polyvalente Robert-Ouimet	Caroline Rioux
Sacré-Cœur	Marilyn Perreault-Larochelle
Saint-Damase	Mélanie Laviolette
Saint-Jean-Baptiste	Dominic Châtelain
Saint-Nazaire	Julie Leclerc, <i>substitut</i>
Sainte-Rosalie	Yannick Fortin
Saint-Sacrement	Catherine Bazinet
Saint-Thomas d'Aquin	Martin Demers

Avait avisé de leur absence, mesdames et monsieur :

Au Cœur-des-Monts	Karen Petit
Casavant	Annick Corbeil
Notre-Dame	Marie-Josée Continelli
Notre-Dame-de-la-Paix	Maxime Lajoie
René-Saint-Pierre	Marie-Elaine Chicoine

Sont absentes ou absents, mesdames et monsieur :

Assomption	Lucie Laperrière
Comité EHDAA	Josée Gauthier
De la Rcade	Nadège Amyot-Marquette
Douville	Eve-Marie Jodoin
Fadette	Pascale Deslandes
Lafontaine	Diane Lépine
Roger-LaBrèque	Catherine Toutant
Roméo-Forbes	Daniel Fontaine
Saint-André	Jacinthe Beauregard
Saint-Charles Garnier	Véronique Héon
Saint-Hugues-Saint-Marcel	Johanne Brouillette
Saint-Joseph-Spénard	Sandra Desmarais
Saint-Pierre	Sara Bibeau

École n'ayant aucun représentant :
Raymond.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Comité de parents

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 32, monsieur Dominic Châtelain, vice-président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Sophie Croteau et secondée par madame Kelly Huard. Monsieur Dominic Châtelain remercie madame Mélanie Laviolette pour le temps passé à la présidence. Celle-ci explique les raisons de sa démission.

3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2018

L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Sophie Croteau et secondée par monsieur Yannick Fortin sans aucune modification.

4. Période d'élection

4.1 Nomination d'un président d'élection

Nomination de M^e Marie-Claude Laplante, avocate de la CSSH, comme présidente d'élection. La nomination est proposée par monsieur Simon Labbé et secondée par madame Virginie Leblanc.

4.2 Approbation de la procédure d'élection

À la suite de l'explication de la procédure d'élection, l'adoption de celle-ci est proposée par monsieur Marin Demers. On procède à l'ouverture des nominations. Monsieur Dominic Châtelain est proposé par monsieur Simon Labbé. Puisqu'aucune autre proposition n'est faite, la fermeture des nominations est proposée par monsieur Simon Labbé et secondée par madame Sonia Morel.

4.3 Élection au poste de président

Monsieur Dominic Châtelain accepte sa nomination, il est donc élu par acclamation.

Par la suite, madame Sophie Croteau suggère de procéder à l'élection du poste de vice-président puisqu'il est désormais vacant. Il est résolu de reporter ce point à la rencontre du 4 mai 2018, puisqu'il ne figure pas au présent ordre du jour.

Monsieur Frédéric Séguin demande si le délégué et le substitut d'une même école ont droit de vote. M^e Marie-Claude Laplante avise que le délégué est toujours le premier pris en compte.

5. Secrétariat du comité de parents

Étant donné que le poste de secrétaire du comité de parents n'a jamais été pourvu depuis le début de la présente année scolaire, monsieur Dominic Châtelain demande aux membres du comité si quelqu'un est intéressé à prendre le poste.

Monsieur Dominic Châtelain suggère d'engager une secrétaire payée par le budget du comité de parents. Cette personne doit être employée par la CSSH. Madame Sonia Morel demande le salaire. Le coût est d'environ 80 \$ par séance. Monsieur Simon Labbé suggère d'offrir une rémunération ou un cadeau à un délégué désirant le poste. Les membres se questionnent sur la légitimité de la suggestion de cette demande. Monsieur Dominic Châtelain mentionne qu'il est impossible de rémunérer un membre du comité de parents pour exercer la fonction de secrétaire. Ce doit être une personne employée par la CSSH. On propose d'engager une secrétaire. C'est approuvé à l'unanimité.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Comité de parents

6. Soirée des bénévoles

Madame Mélanie Laviolette explique la position des directions d'école. Celles-ci se questionnent sur la pertinence de l'évènement après toutes ces années. Aussi, les directions soulignent que les bénévoles sont déjà honorés dans les écoles.

Monsieur Simon Labbé remet en perspective qu'en début d'année, il a été annoncé que l'évènement n'aurait pas lieu.

On fait un tour de table sur la façon de souligner les bénévoles dans chaque école. Ce ne sont pas toutes les écoles qui font un évènement pour souligner l'apport de ceux-ci. Si certaines écoles avaient choisi leur bénévole afin de souligner leur implication lors de cette soirée, d'autres écoles ont décidé de rendre hommage à leurs bénévoles directement dans leur milieu, soit lors du gala méritas ou à la fête de fin d'année. On discute possiblement de renouveler la formule.

La tenue de l'évènement n'est pas possible d'ici la fin de l'année scolaire compte tenu des délais trop courts pour la réaliser.

N'ayant plus quorum à ce moment-ci, nous ne pouvons décider si l'évènement a lieu ou non. Une rencontre sera demandée avec les directions d'école pour revoir la formule.

7. Parole au public

Aucun point du public.

8. Période de discussion, d'information et d'échanges

Les cellulaires à l'école : Pour ou contre ? Discussions et recommandations

Madame Sophie Croteau explique la problématique des cellulaires dans les écoles. Ça amène du harcèlement et de l'intimidation entre les élèves. Il peut y avoir un impact sur la vie des jeunes quand on publie des photos modifiées sur les réseaux sociaux. Les enseignants gaspillent du temps d'enseignement pour la discipline et la gestion des appareils en classe. Un laisser-aller sur le contrôle des cellulaires devient trop compliqué à gérer. On interdit caméra et appareil photo dans les écoles, mais on permet les cellulaires. Une nouvelle formule du code de vie pourrait être revue dans les établissements. On commence à voir des cellulaires dans la clientèle des écoles primaires. Une politique des commissaires devrait être faite et appliquée afin d'en venir à un contrôle plus serré. Madame Sophie Croteau nous présente une ébauche d'avis qui pourrait être déposée au conseil des commissaires. Celle-ci sera de nouveau présentée en mai.

8.2 Direction des services de garde

On pose la question à savoir qui s'occupe des directions de services de garde ? Qui les supervise ? Est-ce que ces personnes ont de la formation offerte pour toujours s'améliorer et innover ? Est-ce qu'il y a des rotations comme chez les directions d'école ? Il y a une discussion autour de la table sur les façons de faire dans quelques milieux. Le président apportera la réponse au prochain comité de parents.

8.3 Retour sur les intercoms

Il y a eu un retour sur la discussion de mars concernant la fiabilité des intercoms dans les écoles. Un tour de table a été fait afin de savoir comment sont et vont les systèmes dans chaque école. La grande majorité des écoles représentées ont un système fonctionnel.

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Comité de parents

9. Retour sur les différents comités

EHDAA

Aucun point.

FCPQ

Aucun point.

Transport

Aucun point.

Violence

Aucun point.

10. Rapport de la trésorerie

La trésorière étant absente, il n'y a aucun point à discuter.

11. Rapport des commissaires représentant le comité de parents

Puisqu'aucun commissaire représentant les parents n'est présent à la réunion, aucun point n'est discuté.

12. Correspondance

Aucune correspondance.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par monsieur Martin Demers et secondé par monsieur Yannick Fortin de lever la séance à 21 h 40.

TOUTES DISCUSSIONS ET TOUS LES AVIS DONNÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS DOIVENT L'ÊTRE DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE L'ÉLÈVE.

Dominic Châtelain
Vice-président

Secrétaire